



14 février 2014

(14-0883)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>SINGAPOUR</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore - AVA</i> (Autorité de Singapour chargée du secteur agroalimentaire et des affaires vétérinaires)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Denrées alimentaires
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: <i>Draft Food (Amendment) Regulations 2014</i> (Projet de règlement (modificatif) sur les aliments de 2014). Langue(s): anglais. Nombre de pages:
6. Teneur: L'Autorité de Singapour chargée du secteur agroalimentaire et des affaires vétérinaires (AVA) a mené à bien un réexamen du Règlement sur les aliments et propose d'y apporter les modifications suivantes: a) permettre l'utilisation des nouveaux additifs alimentaires ci-après: i. picolinate de chrome en tant que source nutritionnelle de chrome (septième liste); ii. sérine protéase (trypsine) issue d'une souche génétiquement modifiée de <i>Fusarium venenatum</i> (huitième liste); iii. polygalacturonase issue d' <i>Aspergillus niger</i> (huitième liste); iv. invertase issue de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> (huitième liste); b) spécifier une limite maximale pour le mercure dans les poissons prédateurs: Singapour propose d'établir une limite maximale de 1 ppm pour la teneur totale en mercure des poissons prédateurs et de leurs produits. c) autoriser l'utilisation de phytostérols, d'esters de phytostérols, de phytostanols et d'esters de phytostanols dans un plus grand nombre de produits alimentaires. Pour le moment l'ajout de phytostérols/phytostanols n'est autorisé que dans trois catégories de produits alimentaires: lait à faible teneur en matières grasses, yoghourt maigre et matières grasses à tartiner. L'AVA a procédé à un réexamen de ces substances et a pris note du fait que le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) et le service australo-néo-zélandais des normes alimentaires (FSANZ) n'avaient relevé aucune contre-indication sanitaire à la consommation de phytostérols/phytostanols par le grand public. Il n'est donc pas nécessaire de continuer à limiter l'utilisation de ces substances. Il est toutefois proposé de limiter l'utilisation de phytostérols dans les denrées alimentaires suivantes afin d'assurer que ces substances ne sont pas ajoutées dans des aliments susceptibles d'augmenter les niveaux de cholestérol dans le sang: i. graisses et huiles végétales comestibles contenant au plus 20 g de graisses saturées pour 100 g de graisses totales et margarine et matières grasses à

	<p>tartiner contenant au plus 27 g de graisses saturées pour 100 g de graisses totales; et</p> <p>ii. autres aliments contenant au plus 3 g de graisses totales pour 100 g de produit ou 1,5 g de graisses totales pour 100 ml de produit.</p>
7.	<p>Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.</p>
8.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>) Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (CODEX STAN 192-1995), Norme générale Codex pour les contaminants présents dans les aliments (CODEX STAN 193-1995)</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
9.	<p>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Néant</p>
10.	<p>Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): 1^{er} juin 2014</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): 1^{er} juin 2014</p>
11.	<p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): 1^{er} juin 2014</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce (approbation de l'utilisation de nouveaux additifs alimentaires et ingrédients)</p>
12.	<p>Date limite pour la présentation des observations: <input checked="" type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 14 avril 2014</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p>

- 13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

Le règlement proposé sera disponible sur le site Web suivant:

<http://www.ava.gov.sg/Legislation/ListOfLegislation/>

Le texte pourra aussi être demandé en écrivant à:

Regulatory Administration Group (Groupe chargé de l'administration des règlements)

Agri-Food and Veterinary Authority (Autorité chargée du secteur agroalimentaire et des affaires vétérinaires)

5 Maxwell Road #18-00 Tower Block MND Complex

Singapour 069110

Téléphone: +(65) 6325 3092

Fax: +(65) 6220 6068

Courrier électronique: low_teng_yong@ava.gov.sg